



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2018

Le 16 mai 2018, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints– M. Jean-Paul GRAVILLON – Mme Céline SCELLOS et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à Mme Nathalie VIOLLET) - Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC) - Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) – M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Absent : M. Serge RAFFIN

Madame Céline SCELLOS a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 25 avril 2018
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
 - DIA sur parcelles AB 1021-377-381-466-949
- 3) Demande de subvention de l'Ecole de Judo Jujitsu de Lovagny
- 4) PLU – point pour la réunion avec les personnes publiques associées
- 5) Information relative au règlement européen général sur la protection des données personnelles et nouvelles obligations des collectivités
- 6) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- ⇒ Affaires foncières : régularisation pour acquisition d'une parcelle de l'Académie Florimontane
- ⇒ ENS : demande de subvention au Département pour le contrat de gestion des ENS 2018-2022
- ⇒ ENS : convention avec ASTERS, l'ISETA et l'Association des Etudiants BTSA GNP Poisy

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 AVRIL 2018** :

Le compte-rendu de la séance du 25 avril 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2) ACQUISITIONS FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION :

a) **Droits de préemption :**

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 18 X0014, présentée par Maître Margo FAVRE, Notaire à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur Claude CHATENOUUD et relative à la vente d'une propriété bâtie de 160 m² habitables, sise 146 route de Poisy à Lovagny, sur les parcelles cadastrées AB 1021 (790 m²), AB 377 (3 m²), AB 381 (205 m²), AB 466 (200 m²) et AB 949 (105 m²), d'une superficie totale de 1 303 m², en zones Uv et U du PLU, au prix de 449 000 € (dont 5 000 € de mobilier).

b) **Régularisation pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à l'Académie Florimontane :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 mars 2017, les élus ont décidé de l'acquisition de biens fonciers appartenant à l'Académie Florimontane pour les projets suivants :

<i>Projet</i>	Parcelle	Superficie Totale	Superficie à acquérir	Prix au m²	Prix de vente
<i>Création d'1 point de ramassage OM – La Gare</i>	A 639	8 071 m ²	50 m ²	1.00 €	50 €
<i>Création d'un parking – secteur Montrottier</i>	B 496	9 210 m ²	9 210 m ²	1.00 €	9 210 €
<i>Aménagement du Chemin des Fées</i>	B 1153	33 356 m ²	10 900 m ²	0.50 €	5 450 €
<i>Soit un montant total de :</i>					14 710 €

Concernant la création du point de ramassage des OM au Lieudit « La Gare », le document d'arpentage, enregistré le 28 juin 2017 (n° 2016-014 TV) fait état d'une superficie de 53 m² pour la parcelle A 1254 (issue de l'ex parcelle A 639) au lieu des 50 m² projetés.

Afin de permettre la régularisation de l'acte notarié, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle A 1254 (issue de l'ex parcelle A 639), appartenant à l'Académie Florimontane, **pour une superficie de 53 m² et au prix de 53.00 €** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition.

3) – SUBVENTION A L'ECOLE DE JUDO DE LOVAGNY :

Suite à la demande du 3 mai 2018 de l'Ecole de Judo Jujitsu de Lovagny, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de lui attribuer une subvention de 900 €, soit 45 € par adhérent de – 18 ans (20 jeunes de Lovagny).

4) – PLU – INFORMATION SUR LA PROCEDURE EN COURS :

Il est rappelé aux élus que, conformément à la procédure relative à la révision du PLU et avant arrêt du projet, une réunion avec les personnes publiques associées aura lieu le 8 juin 2018.

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, fait un point sur l'avancement de la procédure :

- finalisation du plan de zonage : il reste encore quelques points de détail à régler mais il arrive à son terme. Le projet est distribué aux membres du conseil, il est noté les remarques suivantes :
 - ⇒ la présence de 2 emplacements réservés ER22 : donc à corriger ;
 - ⇒ mettre un emplacement réservé sur les parcelles non communales de l'OA du centre village ;
 - ⇒ identifier, comme bâtiments à caractère patrimonial, 2 constructions situées dans le secteur de Bourbonges (la ferme et le bâtiment de direction des mines).
- rédaction du règlement : nous avons défini, avec l'urbaniste, les points importants à modifier par rapport au règlement précédent. Un premier projet de rédaction est en cours. Il doit être finalisé avant la fin du mois ;

- orientations d'aménagement : là aussi nous avons validé, avec l'urbaniste, les grandes lignes et la rédaction définitive est en cours et prévue pour fin mai ;
- à la suite de la présentation aux personnes publiques associées, nous validerons en conseil et lancerons l'enquête publique.

5) – **ESPACES NATURELS SENSIBLES** :

a) **Contrat des ENS 2018-2022** :

Dans la continuité du contrat quinquennal, conclu en 2013 avec le Département de la Haute-Savoie, pour la gestion et la préservation des espaces naturels sensibles sur le territoire de Lovagny, à savoir :

⇒ la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive ;

⇒ la zone humide de Planchamp ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'avenant à la convention, passée avec ASTERS et le Département, pour les actions programmées sur la période 2018-2022, estimées à un montant total de : 27 515.00 € et **SOLLICITE** l'aide du Département à hauteur de 53.38 % du projet, soit la somme de : 14 687 €.

b) **ENS - Convention avec ASTERS, l'ISETA et l'Association des Etudiants BTSA GNP Poisy** :

Pour permettre la poursuite de la gestion et l'entretien des ENS, sur le **secteur de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de renouveler la convention passée avec ASTERS, l'ISETA et l'Association des Etudiants BTSA GNP Poisy Grandeur Nature sur la période 2018-2022.

Cette convention prendra effet le 1^{er} septembre 2018, pour une durée de 5 années civiles 2018 à 2022 et pour un coût total de 5 000 € (soit 1 000 €/an).

6) – **REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)** :

Au sein de chaque collectivité sont collectées et traitées de nombreuses informations à caractère personnel, sur la population de son territoire comme sur les agents. Celles-ci sont protégées par la loi dite « Informatique et Liberté » de 1978. Chaque maire est responsable du traitement de ces données.

Le traitement et l'utilisation des données personnelles étant devenus un sujet sensible dans le monde entier, l'Europe s'est dotée d'un nouveau règlement sur ces questions et rend obligatoire, à compter du 25 mai 2018, la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) dans toutes les collectivités.

Toutefois, l'article 37 du règlement autorise la nomination d'un délégué mutualisé ou en sous-traitance, via par exemple un contrat de service. La solution d'un délégué mutualisé a été sollicitée auprès de la CCFU.

7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :

a) **Entretien de la zone humide de Planchamp** :

L'intervention de l'ISETA, accompagnée de bénévoles de Lovagny, pour l'arrachage du solidage de la zone de Planchamp est prévue le mardi 19 juin 2018 dès 9 h 00.

Merci à tous les volontaires de bien vouloir s'inscrire préalablement en mairie.

b) **Information de l'Agence de l'Eau** :

Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information de l'Agence de l'Eau concernant les taxes appliquées sur les factures d'eau et l'usage qui en est fait.

c) **SYANE – Géoréférencement de l'éclairage public** :

La Commune de Lovagny remplissant les prérequis, confirmation lui est donnée par le SYANE 74 de sa participation au groupement de commande pour l'étude et la réalisation du géoréférencement de son réseau d'éclairage public, obligatoire à compter de 2020.

d) TDF – demande de la pose d’une antenne pour la SNCF :

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, a été contacté par TDF, à la demande de la SNCF, afin de définir un emplacement pour la pose d’une antenne sur le secteur de « La Gare » qui permettra de maintenir le débit du réseau de téléphonie mobile pour les usagers des trains.

e) Grève nationale de la Fonction Publique du 22 mai 2018 :

L’ensemble des agents des structures scolaires et périscolaires de Lovagny ayant formulé leur volonté de participer à la grève de la Fonction Publique, le mardi 22 mai 2018, aucun service (restaurant scolaire et garderie périscolaire) ne sera assuré ce jour-là.

Une information sera diffusée, dès le jeudi 17 mai, auprès des parents pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires.

La séance est levée à 21 h 56.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 20 juin 2018 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 25 juillet 2018 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 19 septembre 2018 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 17 octobre 2018 – 20 h 30